

Séance du 16 décembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 25
Absents : 17
 dont suppléés : 0
 dont représentés : 6
Votes pour : 31
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 31

Date de la convocation
10/12/2025

Date de publication
18/12/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 131-2025

Objet : Finances - tarifs - ALSH

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- l'intérêt d'assurer la correspondance des tranches des quotients familiaux de la communauté avec celles de la Caisse d'allocations familiales, dans un souci de lisibilité pour les familles,
- la révision du prix d'achat des repas et des goûters distribués dans les ALSH,
- la réunion de la commission des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires, le 6 novembre 2025,
- la nécessité de proposer des tarifs modulés sur les dispositifs mini-camps afin d'accéder à la prestation de service CAF,
- la progression des coûts de gestion des services,

Monsieur le président propose d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 les tranches de QF suivantes :

Tranche 1	De 0 à 650 €
Tranche 2	De 650,01 à 900 €
Tranche 3	De 900,01 à 1500 €
Tranche 4	De 1500,01 à 2100 €
Tranche 5	Plus de 2100 €

Monsieur le Président propose de modifier la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Désignation	Prix antérieur	Prix révisé
Repas ALSH	4,07 €	4,15 €

Monsieur le Président expose que la commission scolaire, périscolaire et extrascolaire :

- n'a pas pris position en faveur ou non d'une hausse du tarif du goûter,
- propose d'étudier la possibilité de passer à un goûter composé de deux éléments à la fin du marché actuel,
- propose d'ouvrir une réflexion, incluant éventuellement les usagers, sur la fourniture des goûters du soir, en vue de l'élaboration du prochain marché,
- que le bureau propose de ne pas répercuter aux familles l'augmentation du prix des goûters achetés par la communauté de communes :

Désignation	Prix antérieur	Prix révisé
Gouter ALSH	1,30 €	1,55 €

Monsieur le Président propose enfin d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs modulaires suivants pour les mini-camps :

Tranche 1	27 € / journée
Tranche 2	28,5 € / journée
Tranche 3	30 € / journée
Tranche 4	31,5 € / journée
Tranche 5	33 € / journée

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 090-200069060-20251216-131_2025-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, les modifications tarifaires proposées par Monsieur le Président relatives aux tranches de QF à compter du 1^{er} janvier 2026, telles qu'exposées ci-dessus,

APPROUVE à 30 voix pour et 1 abstention, les modifications tarifaires proposées par Monsieur le Président pour la révision du prix des repas à compter du 1^{er} janvier 2026, telles qu'exposées ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif des goûters à compter du 1^{er} janvier 2026,

APPROUVE à l'unanimité, les modifications tarifaires proposées par Monsieur le Président pour les tarifs des mini-camps à compter du 1^{er} janvier 2026, telles qu'exposées ci-dessus,

APPROUVE la grille tarifaire modifiée, ci-annexée.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

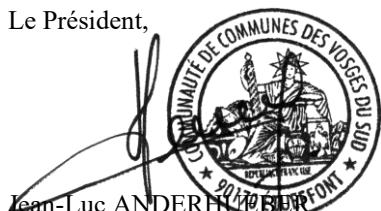
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUE Belfort

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL